

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1923)
Heft: 1-3

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Séance du 28 février 1923, à Olten.

Présents: MM. Righini, Hermanjat, Mayer, Liner, Blailé, Stauffer.

M. Bocquet s'est excusé.

Dans son *rapport* le Président dit qu'il est réjouissant de voir que les autorités tiennent toujours plus à venir à l'aide à la qualité seule.

Quant aux *restrictions d'importation* nous regrettons de constater que les communications aux journaux ont pu faire croire à une abolition complète des restrictions, tandis qu'il faut pourtant se rendre compte qu'il s'agit uniquement de l'abolition des restrictions en faveur de l'Italie et de la France.

Le Président donne connaissance de la démission de M. Jeanneret comme représentant de la Société au Comité de la *Fédération suisse des Travailleurs Intellectuels*. M. Jeanneret propose comme remplaçant M. Righini qui a déjà refusé catégoriquement. Il est pourtant de l'avis qu'il faut que ce soit un membre de notre Comité central qui nous représente au Comité de la Fédération des Travailleurs Intellectuels. M. Bocquet a informé le Président par écrit que la Section de Genève aimerait voir M. Mairet, délégué du Syndicat de Genève, représenter en même temps notre Société. M. Liner, appuyé par les autres membres du Comité central, propose M. Blailé comme notre représentant. M. Blailé est unanimement nommé. Il accepta après quelques hésitations. M. Röthlisberger est prié de fonctionner comme délégué de notre Société à l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse des Travailleurs Intellectuels, samedi prochain. M. Blailé se charge de demander à la Fédération d'appuyer notre point de vue quant aux restrictions d'importation et quant aux droits d'auteur.

Proposition Dumont: accès libre d'une œuvre aux expositions de notre Société. Le Président rappelle que le Comité central a préféré à la proposition Dumont une autre proposition tendant à donner libre accès à une œuvre de chaque membre ayant exposé à 5 Expositions nationales consécutives. Avant de réouvrir la discussion sur les deux propositions le Président rend attentif aux conséquences en cas d'acceptation de la proposition Dumont. Il rappelle que nous avons toujours lutté pour la qualité de nos expositions et qu'il est de notre devoir absolu de maintenir la qualité.

Il prévoit que le public refusera son intérêt à des expositions basées sur une liberté quelconque d'admission. La pratique des expositions permanentes a permis de constater ce fait. Du reste, à une de nos expositions (celle de 1915) le jury a admis une œuvre de chaque participant, et mal nous en a pris.

Tous les membres présents du Comité central exposent leur point de vue et tous rejettent la proposition Dumont.

M. Liner appuie sur le fait que déjà du point de vue pratique une exposition d'au moins de 400 œuvres libres de jury est chose impossible.

M. Stauffer se refuse au procédé de roulement (proposé par M. Vibert lors de la Conférence des Présidents). C'est que les expositions permanentes de Zurich, Bâle, Berne se refuseraient sans doute à faire de telles expositions pendant 3—4 mois. Il désire que nous prouvions à nos membres l'impossibilité pratique de cette proposition et demande que les directions des expositions de Bâle, Berne et Zurich soient consultées à ce sujet.

M. Hermanjat conjure la Société de ne pas renier son passé. Si chacun peut exposer une œuvre libre de jury, nous ferions des expositions qui seraient un gâchis; il faut rester dans le *satus quo*. Personne ne voudrait plus être du jury, ses membres faisant certainement figure de zéro.

M. Blailé déclare nettement qu'il n'accepte pas le principe d'une œuvre libre.

M. Stauffer constate le manque de logique de ceux qui, demandant l'accès libre d'une œuvre à nos expositions, veulent profiter des privilèges résultant de la renommée de notre Société et qui anéantissent en même temps cette renommée en abaissant le niveau de nos expositions.

M. Liner trouve que les défenseurs de la proposition Dumont cherchent à obtenir des droits démocratiques impossibles.

Le Président communique la lettre de M. Bocquet annonçant que le comité de la Section de Genève s'est déclaré unanimement pour la proposition Dumont.

M. Righini déclare que par l'acceptation de la proposition Dumont on prépare l'abaissement de nos expositions et le triomphe du Turnus qui a déjà maintenant le mérite de vouloir devenir une exposition d'élite.

Tous les membres présents du Comité central sont unanimes à rejeter la proposition Dumont et à ne plus revenir à l'autre proposition (admission

d'une œuvre de droit pour ceux de nos membres ayant exposé à 5 Expositions nationales consécutives).

On décide que chaque membre du Comité central rédigera son opinion sur cette question capitale et adressera son exposé entre la huitaine au Président. Le résumé de ces déclarations constituera le préavis du Comité central quant à la proposition Dumont. Celle-ci et le préavis du Comité central seront remis incessamment aux sections qui en décideront.

Notre Exposition 1923. La Kunsthalle Berne nous a envoyé son invitation officielle. On avait parlé du 24 août comme date de l'ouverture de l'Exposition; le Président n'est pas entré dans ces vues. La date de l'ouverture est fixée au 2 septembre. Le Président donne des détails sur la répartition des frais d'exposition.

Estampe 1923. Notre collègue Amiet a bien voulu se charger de l'Estampe 1923. Nous sommes très heureux de cette nouvelle qui fera sans doute plaisir aux membres passifs. Pour l'avenir de Comité central est d'accord avec une proposition faite lors de la Conférence des Présidents de laisser chaque année à une autre section le soin et la responsabilité de désigner l'auteur de l'Estampe; on commencera par la Section de Genève.

Divers. Le Président a envoyé les félicitations de la Société à M. *Kreidolf* lors du 60^e anniversaire de cet artiste distingué.

M. Krebs, président de la Section de Lucerne, nous dit que sa section est en principe d'accord de recevoir notre Assemblée générale 1923 à Lucerne et demande des détails qui lui ont été donnés par le Président avec les remerciements de la Société.

M. Stauffer aimerait de voir une commission spéciale s'occuper de la réorganisation de notre journal pour formuler de propositions précises du Comité central à la prochaine Assemblée générale. Le Comité central invite M. Stauffer de se mettre en relation avec le secrétaire central et d'élaborer ensemble avec lui ces propositions. M. Righini tient à déclarer que tous les essais de fusion avec d'autres périodiques n'ont jamais abouti à un résultat, puisque la chose a toujours voulu être faite sur notre dos.

La séance est levée à 5 $\frac{1}{4}$ h.
